Le Schéma de Cohérence Territoriale d’Epernay et sa Région (SCOTER)

Le Schéma de Cohérence Territoriale d’Épernay et sa région porte une vision commune de l’avenir et organise l’aménagement. Il fédère les 115 communes et 3 EPCI qui le compose autour d'une réflexion prospective et d’une démarche de réflexion collective.



Qu’est-ce qu’un schéma de cohérence territoriale ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d’urbanisme qui a pour objet d’organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 20 prochaines années. Il sert de référence pour les politiques et orientations qui sont prises sur le territoire en matière d’habitat, de modes de déplacements, d’attractivité économique, d’environnement, d’organisation de l’espace, de paysage et de tourisme.

La vocation du SCoT est de disposer d’un cadre commun qui porte un projet valorisant l’ensemble des espaces du territoire tout en respectant les lois et cadres fixés, son objectif n’est pas d’ajouter de nouvelles contraintes.

Le précédent Scot d’Épernay et sa Région, approuvé en juillet 2005, concernait 123 communes regroupées en 8 intercommunalités. Sa révision a été engagée en 2013 par délibération du syndicat mixte du SCOT.

Les étapes du SCoT

La démarche SCoT s’organise en plusieurs étapes impliquant les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux.

Etape 1 – Le Diagnostic et l’État Initial de l’Environnement analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l’avenir.

Etape 2 – Le projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une étape de définition de la stratégie de développement et d’aménagement. C’est la traduction du projet politique du SCoT porté par les élus.

Etape 3 – Le Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO), il décline les objectifs opérationels qui seront traduits dans les actions et les documents d’urbanisme locaux.

Etape 4 – La consultation et l’enquête publique sont organisées avant l’approbation du SCoT par les élus du syndicat mixte.

Les pistes de réflexion pour le projet de territoire

Le travail de diagnostic, initié au printemps 2013, a contribué à identifier les enjeux pour construire le

projet de territoire. Si la filière du champagne est un atout exceptionnel, une diversification apparaît nécessaire pour assurer le développement pour tout le territoire à long terme. La démographie a peu progressée dernièrement, posant la question de l'attractivité résidentielle et de l'offre de logements. L'enjeu est d'éviter le risque de fragilisation du territoire, tant sur le plan de l'économie que de la population et de l'environnement.

Face à la nouvelle grande région et à des influences externes qui se sont renforcées, la capacité du territoire du SCoT a s'organiser et s'affirmer est interpellée et constitue un enjeu pour mieux valoriser les opportunités de coopération avec Reims, Châlons-en-Champagne et l'Île-de-France. Le territoire peut affirmer sa vocation de « cœur de champagne », en revalorisant le "T" sparnacien, en lien avec une armature urbaine redéfinie.

Trois grands axes se dégagent aujourd'hui, portant des questions au débat :

- **Lier tourisme et urbanisme durable pour stimuler l'attractivité territoriale**

La valorisation de la diversité des ressources touristiques (champagne, histoire, nature) et la promotion d'un urbanisme durable contribuent à améliorer l'image du territoire et donc son attractivité auprès des touristes, des habitants et des acteurs économiques.

Quelles vocations et politiques touristiques ?

Comment valoriser les centres-villes et centres-bourgs ?

Quelle politique foncière ?

Comment passer d'une logique de protection à une logique de valorisation environnementale ?

- **Affirmer une vocation productive globale qui intègre activités agricoles, artisanales, industrielles et tertiaires**

Le territoire entend valoriser ses ressources et renforcer le caractère productif du territoire, y compris dans l'espace rural. Cela passe par un soutien au développement de la filière champagne et ses activités connexes, la diversification de ses industries et notamment la filière-bois. Le travail collectif du SCoT permet également de renforcer et structurer l'offre immobilière et foncière composée d'espaces économiques vitrines liés aux infrastructures, mais également d'assurer une irrigation de l'ensemble du territoire pour favoriser l'accueil d'activités artisanales et tertiaires.

Comment accompagner nos filières d'excellence agricoles et viticoles ?

Quel niveau d'emploi et quelle population viser pour développer notre dynamisme économique ?

Comment chaque partie du territoire favorise l'accueil d'activités tout en proposant une offre économique coordonnée ?

- **Une armature urbaine qui développe les services et la qualité de vie**

L'organisation du territoire cherchera à développer une offre de services d'échelle Pays au niveau de l'agglomération d'Épernay et à assurer un maillage de pôles de services relais. Le maintien d'un niveau de service de proximité de qualité est nécessaire pour soutenir la ruralité dynamique et ses villages vivants.

Quels équilibres entre pôles et espaces ruraux ?

Comment planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale ?

Comment organiser les déplacements et sortir de nos enclavements ?

Infos pratiques

Les chiffrés-clés du territoire :

85 405 habitants

115 communes

3 intercommunalités

- CC des Paysages de la Champagne
- CC de la Grande Vallée de la Marne
- CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

Contact

Syndicat mixte du SCOT d’Epernay et sa région

Place du 13ème R.G. - BP 80526- 51331 EPERNAY CEDEX

Tél : 03 26 56 47 55

dechaunac@scoter.fr

Liens utiles
Site internet du SCOT